Réforme de la taxe plaisance : face à une réforme injuste et dangereuse, la confédération du nautisme et de la plaisance appelle à la mobilisation.

Saint-Malo, le jeudi 28 mai 2026.

Rassemblée à St Malo, à l'occasion du Nautic Forum, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) a annoncé le lancement d'une mobilisation nationale contre la réforme de la taxe sur les bateaux de plaisance, dite TAEMUP, qui doit entrer en vigueur le 1er janvier 2027.

Via la plateforme plaisancejuste.fr, la CNP demande la réécriture urgente d'une réforme profondément injuste pour les plaisanciers, illisible, adoptée sans concertation sérieuse et dangereuse pour une filière nautique déjà fragilisée.

Elle demande aux 6330 entreprises de l'industrie et des services nautiques, aux 473 ports de plaisance, aux 1500 formateurs, au million de licenciés de sports nautiques, aux 4 millions de plaisanciers réguliers, ainsi qu'aux élus des territoires littoraux et fluviaux, et à tous ceux qui sont attachés à une plaisance populaire, accessible et responsable, de répondre à l'appel : Pour une plaisance juste et accessible.

Une réforme technocratique

Depuis plusieurs mois, les acteurs de la plaisance alertent sur les conséquences concrètes de cette réforme. La plaisance ne peut être réformée, sur la base de considérations théoriques déconnectées des réalités et des pratiques, sans dialogue avec celles et ceux qui vivent, travaillent et naviguent sur les littoraux et les eaux intérieures.

La CNP demande que les enjeux économiques, sociaux et territoriaux du secteur soient considérés à leur juste valeur.

Une atteinte profonde à la plaisance populaire

La réforme pèsera d'abord sur des plaisanciers les plus modestes pratiquant une navigation simple, familiale et accessible : bateaux de promenade, petite pêche de loisir, petites unités côtières. Pourquoi ? Quelle en est la justification ? La contrepartie ? Aucune réponse à ces questions.

Jusqu'ici exonérés, plusieurs dizaines de milliers de plaisanciers pourraient être taxés, parfois à plus de 500 euros par an, alors même qu'ils supportent déjà des coûts importants liés à l'entretien, l'assurance, le stationnement et l'usage de leur bateau.

La plaisance n'est pas un privilège. Elle constitue un loisir familial, un lien aux territoires et une pratique de proximité. En la rendant plus coûteuse et plus complexe, cette réforme risque d'éloigner de nombreux Français de l'eau et de fragiliser un mode de vie maritime partagé.

Contacts Presse : BPFConseil
Béatrice Parrinello – beatriceparrinello@bpfconseil.com - 06 63 72 16 06
Cyrielle Lafitte – cyrielle@bpfconseil.com - 06 70 06 50 48
Emeline Lecomte – emeline@bpfconseil.com – 06 30 19 79 77

Une menace directe pour les professionnels du nautisme

La réforme entraînera également des conséquences directes sur les professionnels du nautisme : vendeurs de bateaux, chantiers, réparateurs, équipementiers, ports de plaisance et services nautiques.

En renchérissant le coût d'usage des bateaux, elle risque de freiner les achats, de peser sur l'entretien et d'affaiblir l'activité d'une filière déjà sous tension, qui fait vivre des milliers d'emplois et de savoir-faire dans les territoires littoraux.

Une réforme inefficace sur le plan environnemental

Une fiscalité environnementale ne peut être efficace que si elle est réaliste, compréhensible et construite avec les acteurs du terrain.

Dans sa forme actuelle, la réforme prétend encourager des motorisations alternatives alors que les solutions électriques ne sont pas toujours disponibles, adaptées ou accessibles économiquement.

La transition écologique du nautisme doit être accompagnée. La CNP appelle les Pouvoirs Publics à organiser une concertation avec l'ensemble des parties prenantes sur les modalités de cet accompagnement.

Un appel national : pour une plaisance juste et accessible

La CNP appelle l'ensemble des acteurs de la plaisance et du nautisme à répondre à l'appel sur **plaisancejuste.fr**.

L'objectif n'est pas de refuser toute réforme, mais d'obtenir une réforme plus juste, plus simple, réellement concertée et utile à la transition environnementale du nautisme.

La CNP demande aux pouvoirs publics et aux parlementaires de revoir en profondeur le texte actuel afin qu'il :

- préserve les pratiques populaires de la plaisance ;
- soit simple, lisible et équitable ;
- tienne compte des réalités économiques de la filière ;
- soit construit avec les acteurs du terrain ;
- contribue réellement au financement de la transition environnementale du nautisme.

« Nous demandons une réforme juste, lisible et concertée »

« *Cette réforme est profondément injuste parce qu'elle frappe d'abord la plaisance du quotidien : les bateaux familiaux, la petite pêche de loisir, les pratiques populaires qui font vivre nos ports et nos territoires. Elle est aussi le symbole d'une absence d'écoute du terrain. Nous ne refusons pas une réforme. Nous demandons une réforme juste, lisible, concertée et réellement utile à la transition environnementale de notre secteur. Avant 2027, il est encore temps de réécrire la taxe plaisance.* » précise Yves Lyon-Caen, Président de la CNP.

Avant 2027, réécrivons la taxe plaisance.

Contacts Presse : BPFConseil
Béatrice Parrinello – beatriceparrinello@bpfconseil.com - 06 63 72 16 06
Cyrielle Lafitte – cyrielle@bpfconseil.com - 06 70 06 50 48
Emeline Lecomte – emeline@bpfconseil.com – 06 30 19 79 77

A propos de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance

Créée en 2015 à l'initiative des associations et fédérations de la filière, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance (CNP) est née de la conviction que l'union des forces est la meilleure manière de faire entendre la voix du nautisme aux niveaux local, régional, national et européen.

Elle rassemble l'ensemble des familles représentatives du secteur : industries et services nautiques, fédérations sportives, ports de plaisance, ainsi qu'associations et fédérations d'usagers. En fédérant ces acteurs, la CNP constitue une force collective et dynamique, reconnue comme interlocuteur privilégié des pouvoirs publics.

Son rôle est de promouvoir et défendre la place du nautisme dans la société, en mettant en valeur ses apports économiques, sociaux et culturels, tout en accompagnant la transition environnementale et en œuvrant à la préservation des milieux marins, fluviaux et lacustres. La CNP s'attache ainsi à concilier la richesse des pratiques nautiques avec la protection et la durabilité des espaces naturels.

Contacts Presse : BPFConseil
Béatrice Parrinello – beatriceparrinello@bpfconseil.com - 06 63 72 16 06
Cyrielle Lafitte – cyrielle@bpfconseil.com - 06 70 06 50 48
Emeline Lecomte – emeline@bpfconseil.com – 06 30 19 79 77